

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2015

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion ordinaire du quatre mai deux mil quinze à dix-neuf heures.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril 2015
2. Tarifs de la salle socioculturelle
3. Modification du règlement de location de la salle socioculturelle
4. Enquête publique préalable à la cession de l'ancienne salle des fêtes
5. Situation financière
6. Régime indemnitaire filière police
7. Demande de subvention pour l'Académie de musique
8. Questions diverses

Étaient présents : M. Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, M. Cyril Buhot, Mme Isabelle Mevel, M. Sébastien Galopin, Adjoint, M. Patrick Bernard, M. Sylvain Leglinel, Mme Christiane Gasnereau, M. Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin, Mme Céline Evrat, Mme Lyliane Renault, Mme Marie-Christine Leroux, M. Alain Prioux, Mme Maryvonne Botté.

Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jean-Pierre Tessier (pouvoir à M. Frédéric Loinard), Mme Marie-Brigitte Fontaine (pouvoir à Mme Céline Evrat) et Mme Carline Desfolies.

Secrétaire de séance : M. Patrick Bernard.

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril 2015** : il est adopté à l'unanimité.
2. **Tarifs de la salle socioculturelle** :

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de majorer les tarifs de location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

- Pour les habitants de la commune : + 30 € sur chaque prestation,
- Pour les habitants hors commune : + 50 € sur chaque prestation, soit :

CATEGORIES	SALLE DE RECEPTION SEULE	SALLE DE RECEPTION + OFFICE	SALLE COMPLETE + LOGE
Habitants de la commune	230 € par jour	280 € par jour	330 € par jour
	430 € du samedi au dimanche	480 € du samedi au dimanche	530 € du samedi au dimanche
Habitants hors commune	400 € par jour	450 € par jour	500 € par jour

	700 € du samedi au dimanche	750 € du samedi au dimanche	800 € du samedi au dimanche
--	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Les tarifs concernant les options supplémentaires ne changent pas.

Il est à noter que les tarifs de location des salles de même importance dans l'agglomération caennaise sont plus élevés qu'à Colleville-Montgomery. Toutefois, les recettes générées ne couvrent évidemment pas les frais de fonctionnement de la salle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3. Modification du règlement de la salle socioculturelle :**

Monsieur le Maire fait part des problèmes techniques survenus lors des dernières manifestations, imputables aux utilisateurs. En conséquence, il propose de modifier le règlement et d'ajouter la clause suivante :

*Dans l'article 4 : en raison des risques de disjonction, sauf accord préalable, aucun matériel de cuisson ou de maintien à température des aliments connecté au réseau électrique de la salle en dehors des matériels existants ne sera autorisé. En cas de non-respect de cette consigne, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée. Sauf accord préalable, aucun matériel de cuisson extérieur ne sera autorisé sur le site. Les lâchers de lanternes sont également interdits sur l'ensemble du site.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **4. Enquête publique préalable à la cession de l'ancienne salle des fêtes :**

Monsieur le Maire rappelle que l'ancienne salle des fêtes située rue du Tour de Ville fait l'objet de transaction en vue d'une cession. Dans ce cadre, il y a lieu de prévoir le déclassement d'une partie du parking pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Cette procédure nécessite une enquête publique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation matérielle de la salle des fêtes de Colleville-Montgomery,
- Décide le déclassement de la partie du parking faisant l'objet de la transaction du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé,
- Charge Monsieur le Maire de mener à bien cette procédure et l'autorise à saisir le Président du Tribunal Administratif en vue de désigner un commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. **Situation financière :** Monsieur le Maire a donné la parole à Madame Hansen, Maire adjointe chargée des finances. Celle-ci a présenté la balance des comptes arrêtée au 24 avril 2015. La comparaison avec l'année 2014 à la même date est difficile et peu parlante (en 2014 : gros travaux d'investissements en cours). Pour cette année, en recettes d'investissement, la commune a perçu en totalité le FCTVA d'un montant de 87 882 € et elle a vendu le 2<sup>ème</sup> mobil home (800 €). Un gros effort de maîtrise des dépenses a été fait et se poursuit. Au 24 avril 2015 la commune a réalisé 22,60 % de ses dépenses prévues au budget.

6. **Régime indemnitaire de la filière police** : Monsieur le Maire indique que Monsieur Félix Lebrethon, policier municipal, fera valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2015. En vue de préparer le recrutement d'un nouvel agent, Monsieur le Maire propose de modifier le régime indemnitaire de la filière police et donne la parole à Madame Hansen qui détaille le dispositif proposé pour un agent titulaire ou contractuel :

- Instauration de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police au taux de 20 %.
- Instauration de l'indemnité d'administration et de technicité selon le montant de référence en vigueur (464.30 € au 1<sup>er</sup> juillet 2010) et application du coefficient 4 pour aboutir à un crédit annuel de 1857 €.

Madame Hansen précise que Monsieur Yannik Vilain sera recruté par mutation au 1<sup>er</sup> décembre 2015. Il est actuellement titulaire à Hérouville-Saint-Clair et en disponibilité (où il bénéficiait de ces deux indemnités qui seront donc reprises par la commune de Colleville-Montgomery). Par ailleurs, il a été recruté en tant qu'agent contractuel pour seconder Monsieur Lebrethon cet été du 1<sup>er</sup> juin au 6 septembre. Son temps de travail sera annualisé pour plus de souplesse.

Monsieur le Maire précise qu'un bureau au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie est en cours de rénovation pour l'accueillir et permettra l'installation de matériel bureautique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. **Demande de subvention pour l'académie de musique** :

Madame Mevel, Maire adjointe chargée des manifestations, donne lecture du courrier de l'association « Jeunes-Vents-Bassons » qui organise la première académie musicale internationale de la Côte de Nacre dans le but d'inviter des étudiants musiciens de haut niveau à prendre des cours d'instrument et de musique de chambre ainsi que répéter en ensembles instrumentaux pour se produire dans 13 concerts programmés. Trois concerts sont programmés à Colleville-Montgomery : les 22 et 24 août à la salle socioculturelle et un autre dont la date reste à définir, à la Redoute.

Vu l'exposé de Madame Mevel, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € pour soutenir cette association. Ce montant sera prélevé sur le crédit prévu en subventions diverses. Le prêt de la salle représente également un soutien important pour l'association. Une quête effectuée lors des manifestations ira à une association caritative. Comme pour toutes les demandes de subventions, l'association fournira ses documents comptables avant le versement de la somme votée.

Délibération votée à l'unanimité.

8. **Questions diverses** :

- Jumelage : la fête s'est bien passée. La présidente, Odile Hardy a eu de bons retours. Un gros travail d'organisation a été nécessaire. Les élus félicitent cette association. L'an prochain, les Collevillais seront reçus à leur tour en Allemagne pour le week-end de l'Ascension.
- Cérémonie du 71<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement : Mme Mevel a donné le programme des manifestations. Cette année Denise Lofi sera au côté de Léon Gautier et dédicacera son ouvrage à la médiathèque.
- Marathon de la Liberté : il est prévu le 14 juin. Monsieur Galopin, chargé de l'organisation de cette épreuve, sollicite des bénévoles.
- Fête de la musique : une réunion préparatoire est prévue le 7 mai à 20 heures en mairie.
- Parc Eolien : des réunions d'informations sont programmées, notamment à Langrune-sur-mer le 28 mai 2015. Des flyers d'informations sont à la disposition des élus
- Téléphonie : Contrats avec « Orange » : Monsieur le Maire a mené une négociation qui a permis une économie de 8855.42 € pour la commune par an.
- Présentation de la SPL (société publique locale) consacrée au tourisme : Monsieur le Maire indique que la compétence « tourisme » sera transférée à l'agglomération de Caen la mer au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est donc important que les communes littorales concernées (Colleville-Montgomery, Hermanville sur Mer, Lion sur Mer et Ouistreham) s'organisent d'ores et déjà pour préparer ce transfert de compétences. Une réunion sera programmée avec l'ensemble des élus des communes du littoral de Caen la mer avant la fin du mois de mai. Le Maire de Ouistreham (Romain Bail) est le rapporteur auprès du Président de Caen la mer.
- Syvedac : une exposition BD aura lieu à la médiathèque du 18 au 30 mai.
- Appels d'offres en cours : trois appels d'offres ont été lancés (achat d'un bus, fourniture des repas pour la restauration scolaire et impression du bulletin municipal)

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 1<sup>er</sup> juin à 19 heures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,